

Arrondissement de NIMES

MAIRIE DE VERS-PONT DU GARD (30210)**CONSEIL MUNICIPAL****MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Convocation du 25 avril 2014.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 29 avril 2014, à 20 heures.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers : En exercice: **18** Présents : **16** Votants : **18**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERS-PONT-DU-GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier SAUZET, Maire.

PRESENTS : Olivier SAUZET, Maire, Denise FORT, Myriam CALLET, Raymond BASTIDE, Didier BELE, Laurent MILESI, Adjoint, Jean-Marie SENO, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSCH, Laurence BLOM, Marina SORBIER, Annita BAJERSKI, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ.

ABSENTS : Nadia DELJARRY (procuration à D. BELE), Fabrice ALARCON (procuration à L. MILESI).

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Marina SORBIER en qualité de secrétaire de séance.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Bruno FOURNIER, Secrétaire de Mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2014

Approuvé à l'unanimité.

Objet 1 – ECHANGE COMMUNE - BEGUDE ST PIERRE

Afin de procéder à la régularisation du positionnement du chemin d'accès à la Chapelle St-Pierre un projet d'échange de terrain a été convenu entre la Commune et le propriétaire du Domaine St-Pierre.

Il s'agit d'échanger des surfaces égales de terrain afin de déplacer le chemin d'accès à la Chapelle à partir du Chemin communal, conformément au plan de division établi par Monsieur Jean-Yves REY, Géomètre-expert.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ce principe d'échange, et de l'autoriser à signer l'acte d'échange à intervenir et les pièces s'y rapportant.

Les explications entendues, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'échange à intervenir entre la Commune et le Domaine St-Pierre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Objet 2 - JURY D'ASSISES 2015

Le Conseil Municipal :

- CONFORMEMENT à l'arrêté préfectoral n°2014101-0001 du 11/04/2014,
- Par tirage au sort sur la liste électorale de la Commune de Vers-Pont-du-Gard a désigné les électeurs suivants pour composer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises pour 2015 :

Lydie COVASSIN, domiciliée 6 Rue des Escanoux

Elisabeth GOMBAULT (NAFILYAN), domiciliée 6 Rue de la Rochelle

France RAEBISCH (MARTIN), domiciliée 40 Impasse du Vallon.

Objet 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 de la Commune, dressé et présenté par M. Olivier SAUZET, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Excédent de clôture de Fonctionnement : 533.002,91 €
- Excédent de clôture d'Investissement : 160.255,07 €
- Excédent d'ensemble : 693.257,98 €

2°) Arrête, par 15 voix pour, et 2 abstentions (J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), après retrait de M. le Maire, les résultats tels que résumés ci-dessus.

Objet 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Service Assainissement, dressé et présenté par M. Olivier SAUZET, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Excédent de clôture d'Exploitation : 216.574,14 €
- Excédent de clôture d'Investissement : 119.994,45 €
- Excédent d'ensemble : 336.568,59 €

2°) Arrête, par 14 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), après retrait de M. le Maire, les résultats tels que résumés ci-dessus.

Objet 5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, délibérant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget principal, après examen du Compte Administratif de l'exercice considéré,

- Décide, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), d'affecter la somme de :
 - 3.002,91 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
 - 530.000,00 € au compte 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé

Objet 6 - COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

- mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés de passer dans ses écritures,
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Décide, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 7 - TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), d'appliquer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières suivants pour 2014:

- o Taxe d'habitation : 12,24 %
- o Taxe foncière (bâti) : 16,35 %
- o Taxe foncière (non bâti) : 56,73 %

Cela représente une diminution des taux de 0,99% afin de contrebalancer l'augmentation des valeurs locatives. Cela permet de traduire une stabilité des cotisations communales pour les contribuables par rapport à 2013.

Objet 8 - BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), approuve le Budget Primitif 2014 de la Commune :

- 1) Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 1.517.000,00 €
- 2) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 920.000,00 €.

Objet 9 - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, délibérant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Service Assainissement, après examen du Compte Administratif de l'exercice considéré,

- Décide, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), d'affecter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 205.573,59 € à l'article 002 Excédent antérieur reporté de la section d'exploitation.

Objet 10 - COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

- mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés de passer dans ses écritures,
 - 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Décide, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), que le Compte de Gestion du Service d'Assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 11 - BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE ASSAINISSEMENT
--

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, et 3 abstentions (A. BAJERSKI, J. IAMPIETRO et F. RODRIGUEZ), approuve le Budget annexe de l'assainissement 2014 :

- | | |
|--|----------------|
| 1) Les dépenses et les recettes d'Exploitation s'équilibrent | : 318.279,00 € |
| 2) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent | : 154.395,00 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier SAUZET.